RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

BUDGET PRINCIPAL

COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ

COMMUNE DE
PRADES-LE-LEZ

TABLE DES MATIERES

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL 4

a- Monde - une croissance modérée en 2023 4

b- Zone Euro - la dynamique de désinflation se poursuit 5

c- France - la croissance est plus résiliente qu'attendue 6

d- France - le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre 6

e- France - les perspectives d'emploi restent favorables 7

f- France - le rétablissement des finances publiques sera lent 7

II. LA LOI DE FINANCES 2024 9

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE 10

g- Les relations financières entre la Métropole et ses communes : la pacte fiscal et financier avec les communes 10

IV. DIAGNOSTIC FINANCIER DE PRADES-LE-LEZ 11

h- Informations générales sur la commune 11

i- Situation financière de la commune 12

V. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2024 13

a- Un fonctionnement maîtrisé autour d'une politique volontariste en faveur de l'environnement, de la solidarité et de la culture 13

b- Des investissements d'avenir marqués par la transition écologique, l'éducation et le bien-vivre ensemble 14

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La loi du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT) indiquent que, pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans le cycle budgétaire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. En cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Ces dispositions s'appliquent également aux Centres Communaux d'Action Sociale.

Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Il permet au Conseil Municipal d'être informé du contexte national dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et un compte rendu, mais il ne donne pas lieu à un vote. Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter et interpréter les résultats de l'exercice écoulé et de discuter des principales orientations budgétaires pour les exercices à venir, en fonction des résultats antérieurs et de la capacité d'autofinancement de la commune. Il doit permettre de dégager les principales évolutions des finances communales et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Suite à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) - Article 107, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) afin d'améliorer l'information des conseillers. Ce rapport doit comporter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif. Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette doivent être également intégrées dans ce rapport, qui doit être transmis au préfet du département ainsi qu'au président de l'EPCI dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public en mairie. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen jugé nécessaire.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

a- Monde - une croissance modérée en 2023

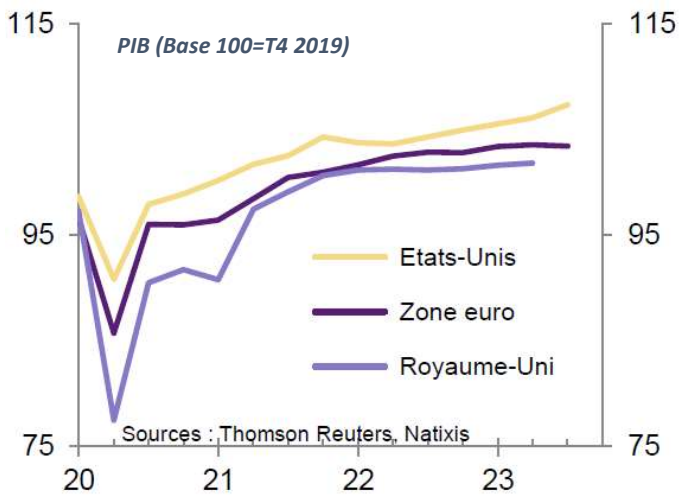

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le 4ème trimestre 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, il n'est pas envisagé pour l'instant un tel scénario dans les économies développées avant mi 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au 3ème trimestre 2023 à -0,1%, après +0,3% au 2ème trimestre et +0,1% au 1er trimestre.

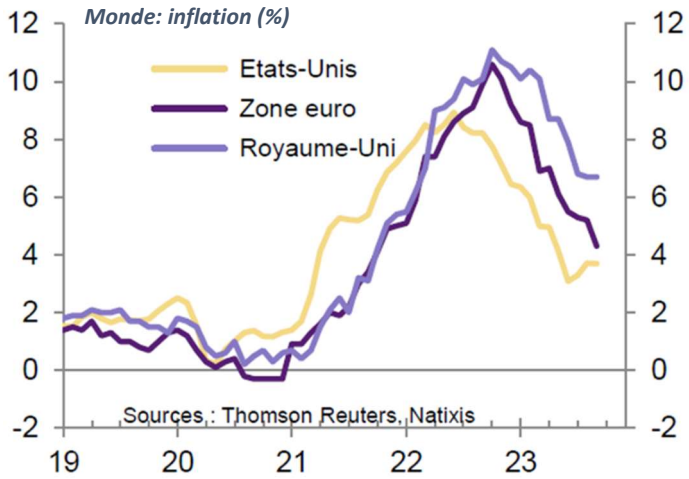

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation en zone euro poursuit sa baisse, à 4,3% en septembre, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation reflue plus vite qu'anticipée, à 6,7% en septembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique, mais reste à des niveaux élevés. L'activité s'est montrée peu dynamique à +0,2% au 2ème trimestre 2023 après +0,3% au 1er trimestre. Aux Etats-Unis, où la Réserve Fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation a continué de reculer, atteignant 3,7% en septembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au 3ème trimestre, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparait toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au 3ème trimestre à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante et une inflation qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

b- Zone Euro - la dynamique de désinflation se poursuit

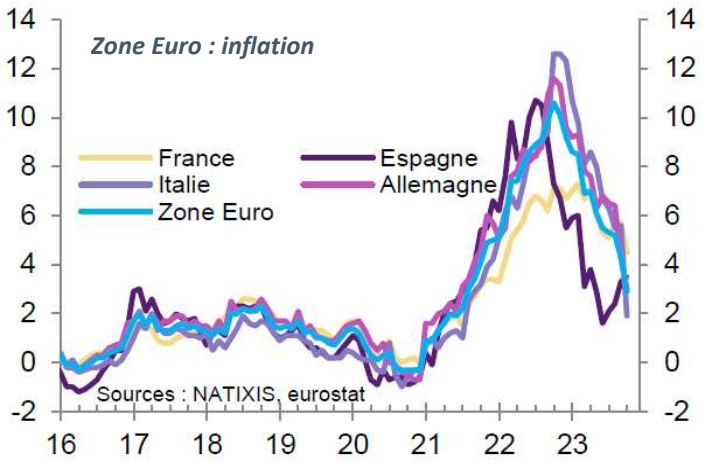

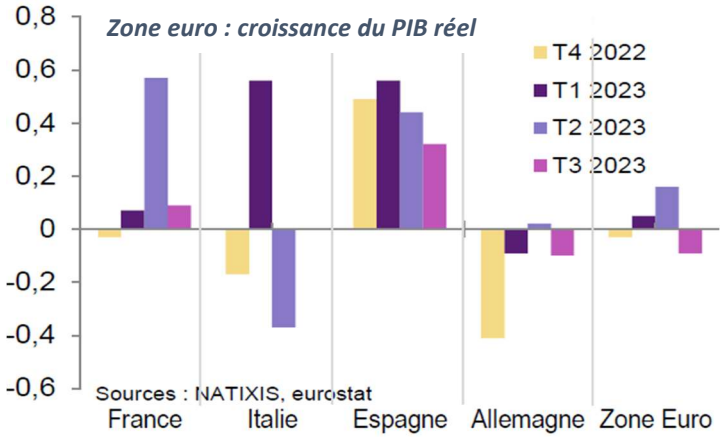

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au 1er et au 2ème trimestre, elle était stable à +0,1% en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au 1er trimestre (+0%), les exportations se sont contractées au second trimestre (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point).

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. La première estimation du PIB du T3, à -0,1% le confirme et le 4ème trimestre s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne après l'été prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau prépandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

c- France - la croissance est plus résiliente qu'attendue

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après +6,8% en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendue au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0%), la croissance économique a retrouvé des couleurs au 2ème trimestre atteignant +0,5%, malgré l'inflation persistante (6,1% au 2ème trimestre après 7% au 1er trimestre), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% après -1,7%).

La croissance a été plus modeste au 3ème trimestre 2023, avec une hausse de seulement 0,1% en première estimation et des évolutions opposées à celles du 2ème trimestre en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au 2ème trimestre, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5% au 3ème trimestre, après + 0,9% au second trimestre. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli (+0,1%) après 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock accélère et contribue positivement à la croissance du PIB (+0,7 point après +0,2 au 2ème trimestre).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4%) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1% en moyenne cette année.

France	2022	2023 (p)
PIB (GA, %)	2,5	1,0
Consommation privée (GA, %)	2,3	0,8
Consommation publique (GA, %)	2,5	0,6
Investissement (GA, %)	2,3	2,1
Investissement des entreprises (GA, %)	3,8	4,3
Investissement des ménages (GA, %)	-1,2	-3,5
Exportations (%, GA)	7,4	1,4
Importations (GA, %)	8,8	0,6
Commerce extérieur (contrib., PP)	-0,7	0,2
Inflation (IPC, %)	5,2	4,9
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim., non transf) (%)	3,8	5,5

Sources : INSEE, NATIXIS

d- France - le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic global atteint à +7,3% sur un an, en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'IPCH s'est ainsi replié à +5,1% en juillet, avant de rebondir légèrement à +5,7% en août (taux inchangé en septembre). Sur le 3ème trimestre 2023, l'inflation a atteint +5,5% en moyenne, après +6,1% au 2ème trimestre et +7% au premier trimestre. L'inflation sous-jacente reflue également, elle s'établit à +4,6% en septembre et 4% en octobre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi ralenti pour le sixième mois consécutif (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant sous le seuil des 10% pour la première fois depuis septembre 2022. Les prix de l'énergie ont également nettement ralenti jusqu'au mois de juillet (-3,7%), avant de rebondir ensuite (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions croissantes au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme.

e- France - les perspectives d'emploi restent favorables

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% au premier trimestre, l'emploi salarié a fortement ralentit au second trimestre pour être quasi stable à +0,1% dans le secteur privé comme public. Les premiers chiffres du 3ème trimestre ont indiqué une légère baisse de l'emploi salarié privé : −17 700 emplois, soit −0,1%. La baisse est concentrée dans l'intérim (−15 300, soit −1,9 %, après −4 300, soit −0,5 % au trimestre précédent) tandis que l'emploi salarié privé hors intérim est stable (−2 300 soit 0 % après +16 500, soit +0,1 % au T2 2023). Au 3ème trimestre, seule l'industrie a créé des emplois (+6 400) contre -18 600 dans le tertiaire (marchand et non marchand) et -4 800 dans la construction. Sur un an, l'emploi salarié reste en hausse de 0,7%, soit 138 800 emplois.

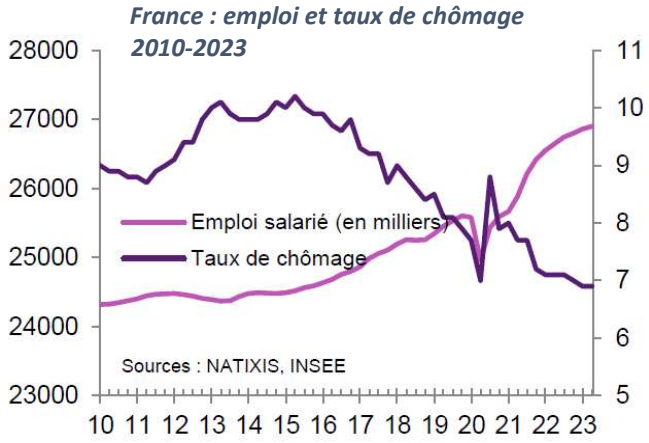

Au second trimestre 2023, le taux de chômage a très légèrement augmenté à 7,2% de la population active, après 7,1% au 1er trimestre (son niveau le plus bas depuis le 2ème trimestre 1982). En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au 1er trimestre, mais a augmenté de 0,3 point sur un an. La part des personnes se trouvant dans une situation de sous-emploi est également stable sur le trimestre à 4,5% après 4,4% tandis que le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9%).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

f- France - le rétablissement des finances publiques sera lent

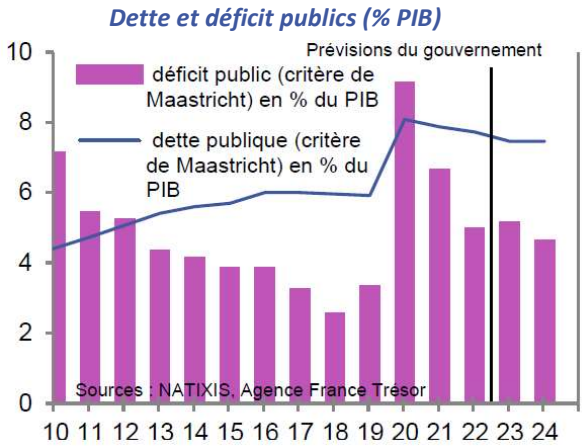

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au 1er trimestre 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au 2ème trimestre.

D'après la Loi de Finances 2024 présentée par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité devrait contribuer à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (- 2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au premier trimestre 2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au second trimestre. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.
La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers.
De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

		2022	2023f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	1,0
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9
Dette publique	% PIB	111,8	109,7
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0

(GA = glissement annuel)

II. LA LOI DE FINANCES 2024

La loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine et du conflit au Proche-Orient.

L'année 2024 sera celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

En effet, la loi de finances 2024 engage des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

Ces économies projetées par le gouvernement permettront de continuer la baisse des impôts sur les entreprises et de dégager des marges de manœuvre pour investir, créer de la croissance et préparer l'avenir du pays autour de trois chantiers prioritaires : le régalien – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d'euros, la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires et, l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

Enfin, concernant les budgets locaux, les principales mesures de la Loi de Finances 2024 qui les impacteront, sont les suivantes :

- **hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en hausse de 1,2 % par rapport à 2023 soit 105,1 milliards d'€ (totalité des concours financiers de l'Etat),**

- **dotation Globale de Fonctionnement en légère hausse, centrée sur la péréquation :** la DGF 2024 est fixée à 27,4 milliards €. Elle est abondée de 320 millions € en 2024, dont 190 millions € concentrés sur les dotations de péréquation des communes,
- **pérennisation du fonds vert augmenté à 2,5 milliards €**
- **soutien renouvelé en faveur de l'investissement local : l**es dotations d'investissement allouées aux communes sont stables par rapport à 2023, avec pour le bloc communal : 1.046 Mds € pour la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et 570 M € pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux),
- **création d'une dotation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus,**
- **rétrocession aux collectivités du produit des amendes « zones à faibles émissions » :** la Loi de finances prévoit qu'à compter du 1er janvier 2025 le produit de ces amendes sera affecté aux communes et EPCI ayant instauré une ZFE, déduction faite de la quote-part de ce produit affectée à l'agence nationale de traitement automatisé des infractions.
- **prolongation de « l'amortisseur électricité » en 2024 :** les conditions seront connues ultérieurement par voie réglementaire,
- **généralisation des budgets verts :** la budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. La loi de finances généralise la démarche de budgétisation verte pour les communes et groupements de plus de 3 500 habitants afin de valoriser les investissements verts de l'exercice au moment de la présentation du compte administratif. Ainsi, une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » sera intégrée dès le compte administratif 2024,
- **généralisation du compte financier unique (CFU)** : la loi de finances généralise le CFU au plus tard pour l'exercice 2026. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.
- **revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition à hauteur de 3,5%.**

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Le contexte économique actuel impacte la préparation budgétaire de Montpellier Méditerranée Métropole qui a décidé de décaler cette année le vote du budget primitif 2024 au mois d'avril afin de permettre un temps d'arbitrage plus important. Quant au Débat d'orientation budgétaire, il est programmé lors du conseil métropolitain du 13 février 2024. Nous n'avons donc pas, au jour de préparation de ce rapport d'orientation budgétaire, d'information sur la construction du budget de la Métropole.

Pour rappel, la construction du budget 2023 reposait sur 3 grands principes :

- poursuivre la maîtrise de la section de fonctionnement afin de maintenir un taux d'épargne brute élevé, supérieur à 12 %
- maintenir les capacités d'investissement par une gestion rigoureuse de la dette et la contenir à une capacité de désendettement inférieure à 12 ans
- poursuivre l'effort d'investissement d'avenir dans le cadre de la programmation pluriannuelle de 2,3 milliards d'euros (sans assainissement).

La programmation pluriannuelle des investissements dans la Métropole telle qu'elle était présentée pour le budget 2023 :

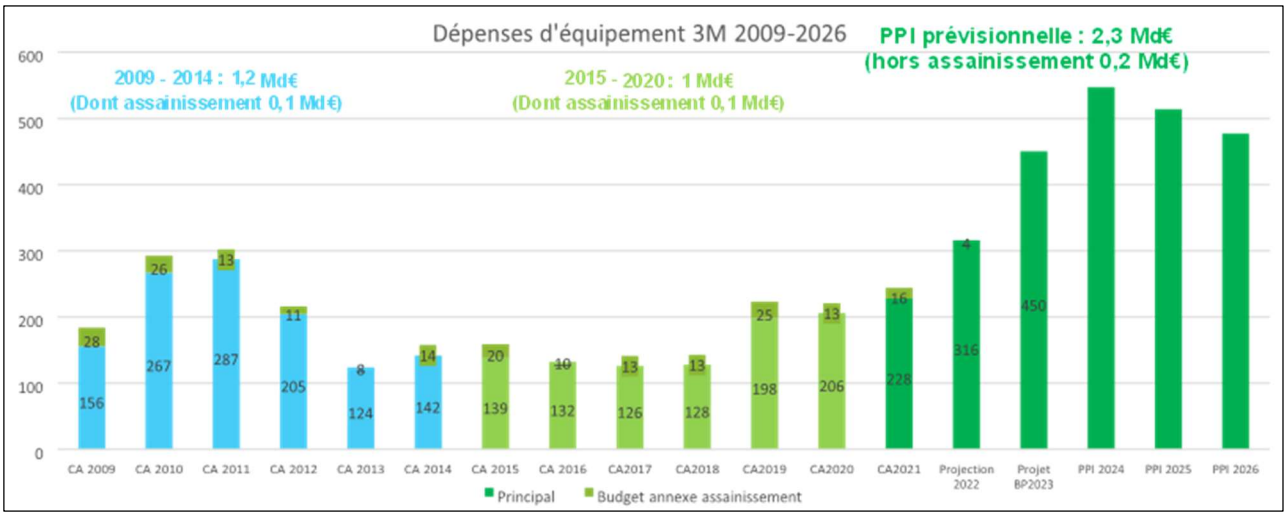

La programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) 2021-2026 prévoit la poursuite des investissements en 2024 liée aux importantes opérations programmées dans le secteur des transports (construction de la nouvelle ligne 5 et du nouveau dépôt de tramway, renouvellement du matériel roulant tramway et aménagement des bus-tram).

g- Les relations financières entre la Métropole et ses communes : la pacte fiscal et financier avec les communes

Le sujet du financement de la « ville nouvelle » en particulier, fera l'objet d'échanges et pourrait aboutir à une révision des attributions de compensations courant de l'année 2024.

IV. DIAGNOSTIC FINANCIER DE PRADES-LE-LEZ

h- Informations générales sur la commune

Commune de l'EPCI Montpellier Méditerranée Métropole (31 communes)		
Superficie 8,88 km²	6213. habitants à Prades-le-Lez (*INSEE 12/23*)	Densité : 699 hab/km²

Répartition de la population par tranche d'âge (INSEE 2020)			
- 30 ans	30-59 ans	60-75 ans	+ 75 ans
35%	41,7%	16,83%	6,24%

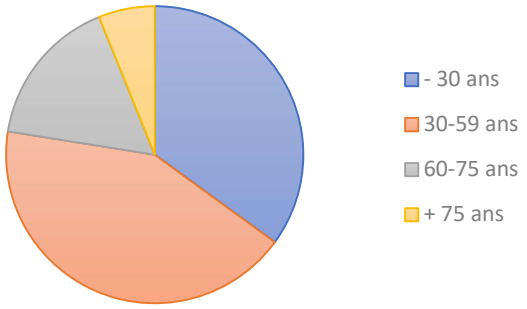

ANNÉE ETAT CIVIL	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
NAISSANCE	24	30	17	32	28	47	41	52	45	50	51	49	38	49	53	61	60	82	63	80	74	65	58	57
MARIAGE	20	19	15	20	19	15	18	14	8	20	24	21	17	23	14	11	19	23	13	17	16	27	15	17

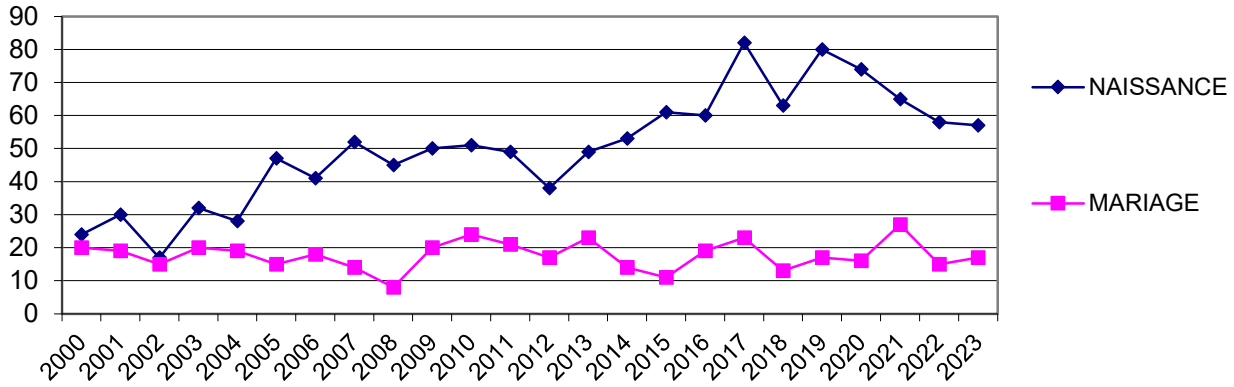

Revenu moyen par foyer fiscal en 2020 : 25 380 €	Foyers fiscaux non imposables : 38 %	75 foyers bénéficiaires du RSA
Nb logements sociaux (INSEE) : 281	6 % de chômage (au sens de l'INSEE en 2020)	
66 associations recensées dans l'annuaire communal des associations	19 commerces de proximité (2022)	

i- Situation financière de la commune

Evolution des principaux ratios entre 2017 et 2023

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de gestion	4 968 847 €	4 877 438 €	4 996 215 €	5 011 283 €	5 446 133 €	6 127 866,00 €	6 899 492,24 €
Recettes réelles de gestion	6 176 489 €	6 139 588 €	6 521 902 €	6 464 672 €	7 236 332 €	8 494 736,00 €	9 150 399,00 €
Épargne de gestion	1 207 642 €	1 262 150 €	1 525 687 €	1 453 389 €	1 790 199 €	2 366 870,00 €	2 250 906,76 €
Intérêts	124 819 €	123 503 €	118 518 €	111 097 €	109 175 €	104 304,00 €	96 848,00 €
Épargne brute = capacité d'autofinancement	**1 082 823 €**	**1 138 647 €**	**1 407 169 €**	**1 342 292 €**	**1 681 024 €**	**2 262 566 €**	**2 154 059 €**
Taux d'épargne brute (e.b./recettes réelles)	**17,53%**	**18,55%**	**21,58%**	**20,76%**	**23,23%**	**26,63%**	**23,54%**
Remboursements	350 540 €	288 331 €	285 096 €	311 036 €	334 533 €	391 657 €	417 929 €
Épargne nette	732 283 €	850 316 €	1 122 073 €	1 031 256 €	1 346 491 €	1 870 909 €	1 736 130 €
Dette	3 782 022 €	3 493 691 €	3 644 595 €	3 827 013 €	3 491 925 €	4 100 268,00 €	3 682 339,00 €
Capacité de désendettement (années)	**3,5**	**3,1**	**2,6**	**2,9**	**2,1**	**1,8**	**1,7**

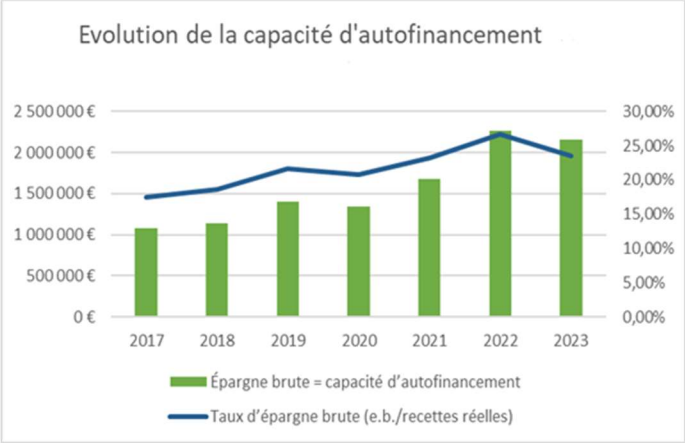

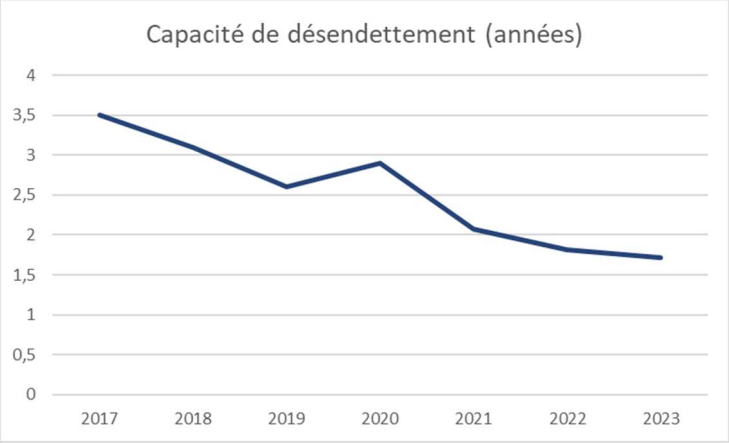

Le bilan provisoire de l'année 2023 confirme que les finances de la commune restent saines :

- la capacité de désendettement s'établit à 1,7 ans fin 2023, toujours bien en dessous de la moyenne nationale des communes de la strate d'environ 3,7 ans.
- la capacité d'autofinancement (épargne brute) à fin 2023 est de 2 154 059 €, avec un taux d'épargne brute de 23,54 % (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement). La moyenne de la strate se situe à 20,2 %.

La progression constatée de la capacité d'autofinancement entre 2017 et 2023 s'explique principalement par la nette progression des recettes de gestion, et à l'effort continu de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Toutefois, les perspectives budgétaires de 2024 vont être affectées par l'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement due notamment à :

- l'augmentation des dépenses de gestion impactées par l'inflation et le contexte international : alimentation, carburants…
- le maintien des coûts élevés de l'énergie,
- l'augmentation du prélèvement « loi Solidarité Renouvellement Urbain », liée à la carence en logements sociaux de la commune,
- l'éventuelle revalorisation des attributions de compensation de fonctionnement.

Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement montrent une légère baisse par rapport à 2023 (- 0,59%), principalement due à la diminution importante du produit des taxes prélevées sur les transactions immobilières (Droit de Mutation à Titre Onéreux) opérées sur la commune (CA2022 : 509 000 €, CA2023 : 280 700 €, BP2024 : 150 000€). Toutefois, cette forte baisse des DMTO est atténuée par l'augmentation annuelle des bases d'imposition (+3,5%) et le très bon niveau de recouvrement des produits de services.

V. Les orientations budgétaires de 2024

Déterminée à préserver son identité de commune à taille humaine, dynamique, culturelle et sportive, où il fait bon vivre, dans le respect des autres et en sécurité, la municipalité va poursuivre, avec le budget 2024, sa politique volontariste solidaire et écologique, tout en favorisant le bien-vivre ensemble à tous les âges de la vie.

Une nouvelle salle associative, en location dans le quartier des Baronnes, devrait accueillir notamment le club de judo.

Les nouveaux locaux du relais information jeunesse viennent d'être inaugurés.

Le projet « nouvelle école » va entrer dans sa phase opérationnelle, avec un début des travaux avant l'été, pour l'extension de l'école élémentaire.

La municipalité poursuit son engagement fort dans la transition énergétique, en initiant un programme de rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux. Le projet de rénovation de la salle du foyer rural va être également initié cette année (études et programmation).

Les travaux de réfection de la partie haute du Chemin du Nouau vont être menés cette année. L'entrée sud de la commune et la contre-allée depuis la Mandarine jusqu'au rond-point des Bisous vont être réaménagées (avec Montpellier Méditerranée Métropole)

a- Un fonctionnement maîtrisé autour d'une politique volontariste en faveur de l'environnement, de la solidarité et de la culture

RENFORCER LE SERVICE PUBLIC

- Animation du Relais Petite Enfance renforcée
- Poursuite du service du ramassage scolaire

ÊTRE SOLIDAIRE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Sensibilisation autour de la Journée mondiale du droit des femmes
- Ouverture du RIJ (réseau information jeunesse)
- Soutien renouvelé aux projets du Conseil municipal enfants et jeunes (CMEJ)
- Repas des aînés
- Maintien du service de transport gratuit pour les personnes âgées
- Soutien renouvelé au CCAS sans baisse

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT / PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT

- Lancement de la quatrième édition des Eco-dialogues de Prades-le-Lez, avec pour thème cette année la préservation de la ressource en eau
- Amélioration constante de la qualité des repas de la restauration collective
- Poursuite des projets d'agroécologie avec une phase opérationnelle
- Présentation des conclusions de l'Atlas de la Biodiversité Communale
- Mise en place d'un Conseil local de la biodiversité
- Poursuite de la démarche « Permis de végétaliser »
- Sensibilisation à la protection de l'environnement
- Poursuite de la politique de diminution de la pollution lumineuse nocturne

AFFIRMER LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

- Une programmation culturelle variée
- Mise en place d'animations-expositions-conférences-débats réguliers
- Nouvelle édition de la fête votive

- Une programmation au cinéma municipal pour « tout public »
- Un effort renouvelé de soutien aux associations
- Mise en place de la charte associative

STIMULER LA DÉMOCRATIE LOCALE

- Poursuite du soutien aux projets portés par les conseils participatifs et à leur animation : déplacements et mobilités, aménagements des places
- Mise en œuvre d'élus référents et réunions de quartiers
- Une nouvelle formule du Budget participatif qui permettra une meilleure participation des habitants

b- Des investissements d'avenir marqués par la transition écologique, l'éducation et le bien-vivre ensemble

BIEN ACCUEILLIR NOS ENFANTS

- Réalisation d'une première phase des travaux de la nouvelle école
- Réalisation d'une étude programmatique de travaux à la crèche
- Achèvement de la construction du Relais Petite Enfance (RPE)
- Équipements des écoles, crèche, cuisine, et accueil de loisirs

ÊTRE SOLIDAIRE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Poursuite des investissements au cimetière communal

PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT / PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT

- Poursuite des études pour rénovation énergétique des bâtiments publics
- Contribution à la production d'énergie renouvelable (ombrières photovoltaïques au plateau sportif et aux services techniques, toitures du RPE et de la nouvelle école)
- Poursuite du passage en leds de l'éclairage des bâtiments communaux

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET APAISER LES DÉPLACEMENTS

- Fin de la réfection de la rue du Mas d'Aussel
- Réfection de la partie haute du Chemin du Nouau
- Aménagements de l'entrée sud et de la contre-allée
- Aménagements pour pacifier la circulation sur la M17 dans le centre village
- Etude sur le réaménagement des espaces publics

AFFIRMER LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

- Lancement de la rénovation du Foyer Rural
- Poursuite des aménagements dans la salle Jacques Brel
- Investissements continus pour maintenir en bon état le bâti communal

STIMULER LA DEMOCRATIE LOCALE

- Un budget participatif de 50.000 €